



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOUT 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 1^{ER} AOUT 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 25 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, BURDET Nelly, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme VIBERT Séverine à M. FRISON-ROCHE Christian
Mme ROUX-NOUVEL Florence à M. VINCENZI Walter
Mme PALLUEL-BLANC Célia à Mme BURDET Nelly

ABSENTS : Mme MORAND Céline, Mme HORNECKER Justine, M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CRESSENS Annick

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, deux sujets :

- l'attribution d'une subvention à l'Association Beaufortaine du Bois pour le Festiforêt,

- point sur le dossier de contentieux d'urbanisme (permis de construire attribué 3M pour la construction de 12 logements à Beaufort).

➤ **VALIDATION DES TARIFS SAISON DU DOMAINE SKIABLE**

Monsieur Laurent FILLION, Directeur de la SEMAB, rappelle le contenu de la circulaire préfectorale du 5 juillet 2022 relative au régime juridique des tarifs des remontées mécaniques.

Dans plusieurs stations de ski de Savoie, les pratiques tarifaires en vigueur ont en effet attiré l'attention des juridictions financières ainsi que du service chargé du contrôle de légalité. Le cadre juridique de cette tarification ne permet pas l'instauration de tarifs

différenciés et de forfaits gratuits pour l'accès aux remontées mécaniques (service public industriel et commercial) et se doit de garantir l'équité des usagers en matière de tarification.

Monsieur Laurent FILLION rappelle les propositions tarifaires des forfaits saison de l'hiver 2022/2023 proposées par le Conseil d'administration de la SEMAB (prix public, vente lancement, offre septembre blanc, privilège, professionnels, groupes, ...).

Il précise qu'une rencontre sur cette question avec les exploitants du domaine skiable du Beaufortain et du Val d'Arly est prévue prochainement.

Suite au débat portant notamment sur la nécessité de proposer aux enfants et jeunes un tarif acceptable pour leur permettre l'accès au ski, le Conseil valide (1 contre, 6 abstentions) les tarifs proposés et modifiés pour ce qui concerne l'offre groupes.

➤ **VALIDATION DES NOUVEAUX TARIFS DE TAXE DE SEJOUR**

Le Conseil prend connaissance des propositions d'ajustements des tarifs de la taxe de séjour, ajustements mineurs destinés à faciliter la lisibilité des tarifs et valide ces derniers à l'unanimité. Un retour de la plateforme de collecte est néanmoins attendu avant validation définitive.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2 au budget général portant sur l'intégration de recettes nouvelles (notamment subvention pour le fonctionnement du centre de vaccination, subvention pour les travaux en alpages) et permettre de nouvelles dépenses (installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, travaux au sein de la garderie La Clé des Cimes pour permettre l'accueil d'enfants à l'année).

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LES PETITES FRIMOUSSES POUR L'ACCUEIL PERMANENT**

(Eliette VIARD-GAUDIN, Présidente de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote)

L'ouverture à l'année de la garderie La Clé des Cimes, gérée par l'association Les Petites Frimousses dans des locaux communaux, est à l'étude depuis quelques mois.

Il est rappelé que cette garderie a été conçue initialement pour une ouverture saisonnière été et hiver.

Ce projet d'ouverture à l'année doit prochainement être présenté à la CAF et aux services de la PMI : 6 enfants issus de familles en résidence principale pourraient être accueillis dans cette structure aux côtés des enfants de la résidence MMV (au nombre de 12) et des enfants des clients de la station (au nombre de 6), compte-tenu de la capacité d'accueil de la garderie (24 enfants).

Parmi les scénarios proposés pour le fonctionnement à venir de la garderie en automne et au printemps, le Conseil retient celui consistant à ouvrir 5 jours par semaine, ce afin de satisfaire aux besoins des familles.

Le budget de la structure sera établi en conséquence et le montant de la subvention définitive à apporter à l'association sera validé lors du Conseil municipal de septembre 2022.

Il est également précisé qu'au regard de ces décisions, le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles à Arêches, par réhabilitation des locaux de l'ancienne Poste, est abandonné.

Le Conseil valide l'attribution d'une première tranche de subvention de 10 000 € afin de permettre le fonctionnement de la garderie pour l'été 2022.

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLUB AUTO SPORT DU BEAUFORTAIN POUR LE RALLYE 2022**

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 3 366 € à l'association Club Auto Sport du Beaufortain pour l'organisation du Rallye du Beaufortain 2022, étant précisé que cette somme fera l'objet d'une attribution de compensation par Arlysère Agglomération et que les 3 autres communes du Beaufortain attribuent également une subvention.

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BEAUFORTAINE DU BOIS POUR LE FESTIFORET**

Le Conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Beaufortaine du Bois pour l'organisation du Festiforêt au Col du Pré le samedi 27 août 2022.

➤ **INFORMATION SUITE AU CONTROLE DES BUDGETS D'ARLYSÈRE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le Conseil prend connaissance de la synthèse du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion des exercices 2017 et suivants de la Communauté d'agglomération Arlysère.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue en septembre associant les représentants d'Arlysère et les 4 Maires du Beaufortain pour faire le point sur l'avancement des dossiers communs.

➤ **REGULARISATIONS FONCIERES**

Le Conseil prend connaissance :

- De la demande de Monsieur Bricé VIARD-GAUDIN de se porter acquéreur de la parcelle communale section B n° 696, d'une surface de 26 m², parcelle limitrophe de son terrain, et décide de lui vendre cette parcelle au même prix que le lot n° 1 (soit 65 €/m²) du lotissement de La Marzellaz, situé à proximité (*Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle et ne prend pas part au vote*).

- De la demande de Monsieur Julien POIRIER qu'un échange de terrains puisse intervenir à proximité de son habitation située aux Champs à Beaufort. Une proposition d'échange lui sera faite, au tarif en vigueur sur les terrains limitrophes selon leur zonage. Une discussion avec le promoteur qui sera choisi en septembre 2022 pour la réalisation de l'opération consistant à créer 30 logements dont 15 en accession à la propriété et 15 logements sociaux, pourrait également être engagée.

S'agissant de la délibération portant sur la vente de la parcelle L n° 2118 à Monsieur QUAY Stéphane (parcelle située au Moulin du Praz), il convient de modifier cette dernière, l'acheteur étant la SCI Le Nant de la Frasse ; les autres conditions étant inchangées.

➤ **DECISION S'AGISSANT DU DEVENIR DU BATIMENT ABRITANT EWELLIX**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la situation de ce bâtiment communal d'une surface de 900 m², qui sera prochainement disponible suite au départ de l'entreprise EWELLIX.

Les différents diagnostics techniques sont en cours de réalisation.

Une division du bâtiment permettant l'accueil de plusieurs entreprises semble difficile et onéreuse à réaliser, au regard de la structure du bâtiment.

Monsieur le Maire suggère de travailler dans le cadre d'un bail emphytéotique, cette solution permettant au futur locataire de disposer des lieux en réalisant les investissements fonctionnels qui lui sont nécessaires et en s'acquittant d'une redevance.

Il informe le Conseil qu'EDF a fait part de son intérêt pour louer ce bâtiment, ce afin de regrouper les équipes présentes sur le beaufortain dans des locaux adaptés à leur besoin.

Le conseil émet un avis de principe favorable sur cette proposition et charge les services d'étudier sa faisabilité juridique et financière.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés sur la Commune.

➤ **VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORET COMMUNALE POUR 2023**

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2023 des coupes en forêt communale et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

➤ **CREATION DES POSTES SERVICE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Le Conseil est informé de l'organisation qui sera mise en place pour le fonctionnement du service scolaire à la rentrée de septembre 2022 et valide les créations de postes d'agents contractuels correspondants.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance :

- D'un courrier adressé par Monsieur Vincent MEILLEUR et Madame Adeline MEILLEUR relatif au projet de création d'une habitation collective de 12 logements à Beaufort, à proximité de leur habitation, projet porté par 3M CONSTRUCTION.

Avant lecture de ce courrier, Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours depuis 2020 : recours gracieux suivi d'un recours contentieux au Tribunal administratif portant sur le permis initial et son modificatif, jugement du Tribunal administratif et procédure en appel engagée par Monsieur et Madame MEILLEUR.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'attendre le jugement de la Cour d'appel et que la réponse du Tribunal sera décisive s'agissant de la suite qui sera donnée à cette opération. Un débat portant sur l'impact de cette construction, sur l'intérêt patrimonial du bâtiment démolé, sur le bien-fondé de ce programme immobilier, s'engage.

Il est rappelé par les membres de la Commission en charge de l'urbanisme tout le travail d'instruction mis en œuvre pour aboutir à la décision d'attribuer ce permis de construire, notamment les échanges avec l'Architecte-conseil. Ils rappellent que cette autorisation d'urbanisme, permettant la construction de logements, a été délivrée au regard du respect du Plan Local d'Urbanisme et de son règlement.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Adeline MEILLEUR, présente dans le public.

- d'un courrier par lequel le Conseil d'administration du SIDEVAR refuse une nouvelle fois la demande de la commune de Beaufort de sortir du syndicat,
- du fait que l'ancienne école de La Pierre est à nouveau en vente avec l'accompagnement des agences immobilières locales,
- de l'Arrêté préfectoral plaçant le beaufortain en alerte renforcée au regard de la période de sécheresse actuelle. Un suivi régulier de la ressource en eau est réalisé en lien avec le service des eaux d'Arlysère agglomération. Un arrêté municipal interdisant les feux de camp et feux en plein air a par ailleurs été pris,
- du dispositif « Cantine à 1 € » permettant de mobiliser des moyens de l'état afin de réduire les frais de restauration scolaire pour les familles les plus modestes. Ce dispositif sera étudié d'ici l'automne 2022.
- du fait que le Jury départemental des maisons fleuries sera présent sur la commune le 4 août 2022

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

-Tourisme : la commune et l'Office de Tourisme ont décidé de pas renouveler temporairement la demande permettant de conserver le label Famille +, compte tenu du fait que les investissements nécessaires au maintien du label ne sont pas réalisés (salle hors sac et produit garderie /ESF).

Un travail partenarial entre la commission patrimoine et l'OT est en cours notamment pour ce qui concerne la programmation des événements et le montage des différents projets.

Un débat portant sur la fréquentation actuelle en montagne et les désagréments occasionnés s'instaure (problèmes de stationnement, comportements inappropriés, campings sauvages en milieu naturel ...). Gisèle MOLLIET présidente de la commission agricole, forêt et environnement rappelle qu'elle effectue des tournées sur le terrain accompagnée d'un agent de l'ONF assermenté. Ces tournées ont pour objet de rappeler la réglementation et de dresser en tant que de besoin des procès-verbaux.

M Florent SIGNIFREDI, responsable du pôle attractivité de l'office de Tourisme quitte son poste et sera remplacé par M Nicolas BERNARDI.

-Patrimoine : organisation de la fête de la moisson le 10 août 2022, participation à L'Assemblée Générale de l'association de la Chapelle de Beaubois le 13 août 2022, organisation de la journée européenne du patrimoine le 17 septembre 2022. Le Musée de la faune sauvage situé à Domelin dans le bâtiment abritant l'association locale de Chasse est ouvert au public les jeudis soirs en saison.



Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**